

PLU de Villematier : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 16 août 2021

Le document d'urbanisme en vigueur à Villematier (Haute-Garonne) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 4 décembre 2012. Il délimite 100 zones, dont 15 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 16 août 2021.

- Le PLU de Villematier s'applique dans sa version du 4 décembre 2012.
- Il délimite 100 zones : 15 urbaines (U), 6 à urbaniser (AU), 1 agricoles (A) et 78 naturelles (N).
- Sur les 388 communes de la Haute-Garonne dont nous publions le document, Villematier occupe le rang 35 par le nombre de zones délimitées : 60 zones de plus que la médiane du département (40 zones).
- 140 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Villematier depuis 2013, pour 82 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	100 zones
Zones urbaines (U)	15 zones
Zones à urbaniser (AU)	6 zones
Zones agricoles (A)	1 zone
Zones naturelles (N)	78 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	VILLEMATIER
Version du	4 décembre 2012
Partition GPU	DU_31583
Règlement officiel (PDF)	https://data.geoport.fr/annexes/gpu/documents/DU_31583/832723dbf4e58ef2851f3ef7920883a8/31583_reglement_20121204.pdf

Les risques naturels et technologiques à Villematier

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 mai 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° JORETEXT1000054100685
L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/journal/JOIRETEXT1000054100685
Risques majeurs recensés	LOME2022937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale
Reconnaitssances de l'état de catastrophe naturelle	12 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	1er avril 2011
Péril de la dernière reconnaissance	Sécheresse

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLOI, PSM, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/31-haute-garonne/villematier-31583>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Villematier : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Plans de prévention des risques naturels approuvés
Risques couverts par ces plans
Potentiel radon
Base GASPAREX extraite le

2 plans
Inondation, Mouvement de terrain
Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines
Nomenclature des zones à urbaniser

UA, UB, UBa, UX
1AU, 2AU, AUXc

Situation administrative

Code INSEE
Code postal
Intercommunalité
Département
Région

31583
31340
CC Val'Aïgo
Haute-Garonne
Occitanie

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026
Zones délimitées — 28 septembre 2026
Zones délimitées — 2 septembre 2026

100 zones
100 zones
100 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Villemur-sur-Tarn (3,0 km)
La Magdelaine-sur-Tarn (3,9 km)
Layrac-sur-Tarn (5,8 km)
Mirepoix-sur-Tarn (6,4 km)
Bessières (8,4 km)
Buzet-sur-Tarn (11,4 km)
Villaudric (4,5 km)
Vacquiers (4,7 km)
Montjoire (6,5 km)
Bouloc (7,1 km)
Villeneuve-lès-Bouloc (8,0 km)
Villariès (8,9 km)
Paulhac (9,3 km)
Fronton (10,1 km)
Cépet (10,2 km)
Labastide-Saint-Sernin (10,7 km)

395 zones
37 zones
60 zones
32 zones
96 zones
51 zones
99 zones
113 zones
72 zones
99 zones
21 zones
54 zones
40 zones
134 zones
59 zones
20 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/31-haute-garonne/villematier-31583>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.